

Pièces justificatives subventions d'investissement

Si le porteur de projet ne perçoit pas une prestation de service de la Caf :

- Rib avec Iban
- Statuts et composition du CA pour les associations
- Dernier rapport d'activité, PV d'assemblée générale
- Bilan comptable
- Compte de résultat N-1 de l'association, même non validé (annexe 1)
- Budget prévisionnel N de l'association, même non validé (annexe 2)

Pour tous les porteurs de projet :

- Fiche de renseignement (document 1)
- Fiche de synthèse du projet (annexe 7)
- Plan de financement du projet, daté et signé par le représentant (annexe 8)
- Devis, avant-projet sommaire...
- En cas de travaux de construction, réhabilitation :
 - o Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété...)
 - o Police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande
 - o Attestation d'assurance dommages-ouvrage

Pour les projets concernant la création de nouveaux locaux accueillant un Alsh, l'extention d'un local Alsh existant, l'aménagement ou la rénovation de locaux accueillant un Alsh, il est indispensable de mentionner les éléments suivants dans votre dossier :

- effectif prévisionnel de mineurs (nombre maximal de mineurs toutes périodes d'accueil confondues)
- effectif maximal prévisionnel avant travaux
- effectif maximal prévisionnel après travaux
- surface propre de l'alsh avant travaux (en m²)
- surface propre de l'alsh après travaux (en m²)
- si les locaux sont partagés avec d'autres activités : préciser la surface propre dédiée à l'alsh (en m²) et la surface des espaces partagés (en m²) => exemple : cantine, salle d'activités, dortoir... dans la limite de 50% de la surface propre dédiée à l'alsh

Ces documents/éléments sont obligatoires pour une présentation du dossier en Commission d'Action Sociale